

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 27

VILLE DE BRIARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEURET Alain ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame BLANCHET Ludivine ; Monsieur GIRAULT Dominique.

Procuration a été donnée à :

Monsieur SEMENCE Gérard a donné procuration à Monsieur POIDVIN Thomas.
Madame BLANCHET Ludivine a donné pouvoir à Madame SALIN Audrey.
Monsieur GIRAULT Dominique a donné procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-065 : DÉNOMINATION VOIE COMMUNALE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la nécessité de procéder à la dénomination d'une voie communale située ZI VAUGEREAU ;

Considérant qu'après demande d'ENEDIS d'un certificat d'adressage accompagné d'un numéro de voirie pour le poste source situé ZI VAUGEREAU à Briare dans le but de rendre le site éligible à la fibre ;

Considérant qu'il est proposé de donner un nom officiel à cette voie communale dite « La Croix Saint-Marc » au cadastre ;

Considérant que la dénomination des voies communales est indispensable pour la bonne identification des habitations, la distribution du courrier, l'intervention des services d'urgence, et les services publics en général ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nom « Rue de la Croix Saint-Marc » pour cette voie.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de dénommer la voie « Rue de la Croix Saint-Marc ».

Le 1^{er} juin 2026

La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG

Le Maire,



Gabriel DENIZOT